

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 24/06/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian, GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc, PALAISI Marie-Agnès (P), PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (P).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (P), AUMAITRE Christine (P), BOUCHENAFSA Souad (P), CARLES Christiane (P), DE FORAS JASON, LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BARONNET Evann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie (absente), KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan (absent), MATHEY Julien (absent), PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES, Martine CREGUT, M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (absent).

Invités permanents :

ALAZARD-GUIU Charlotte, CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CORTES Monique, COURAU Thérèse, DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile (absente), LE PRIEULT Henri, LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), WILLAY Elsa.

Invité·e·s pour ce Conseil : les responsables des sections du DLE :

Antonella CAPRA, Dan FUJIWARA, Marc GRUAS, Emmanuelle GUERREIRO, Liubov PATRUKHINA, Vanessa TEILHET.

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 27 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du Conseil plénier du 11 mars 2024.
2. Validation des CR des Conseils pléniers d'avril et mai 2024 (trois votes électroniques, onglet n°7) ;
3. Demandes de subventions pour manifestations scientifiques : vote ;
4. Ventilation des 100 unités de référentiel pour missions transversales : vote ;
5. Pré-ventilation du budget Pare pour projets 2024-25 : vote ;
6. Campagne d'emplois enseignant·e·s, enseignant·e·s chercheurs·euses et BIA TS : présentation des demandes, réflexion sur la stratégie à adopter ;
7. Points divers ;
8. Questions diverses.

1. Validation du compte rendu du CUFR plénier du 11 mars 2024

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 11 mars 2024, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

Pour : 26

2. Validation des CR des votes électroniques des mois d'avril et mai (3 votes)

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers les CR des votes électroniques des mois d'avril et mai (3 votes ont eu lieu en tout), qui ont été déposés sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 27

La direction de l'UFR signale qu'une erreur a été commise concernant le vote du gel de l'UE ANLB206T, qui est une option d'anglais LEA. En effet, le gel (c'est-à-dire la neutralisation, en suivant les termes utilisés par la Scolarité) d'une UE optionnelle est impossible, puisque cela reviendrait à neutraliser toutes les autres options suivies par tou·te·s les étudiant·e·s de L1 LEA au titre de l'UE 206. La seule solution pour ne neutraliser cette option que pour les étudiant·e·s ayant choisi l'UE ANLB206T aurait été de faire tous les calculs manuellement pour la compensation semestrielle et annuelle de chaque étudiant·e, or cela représente une charge de travail très conséquente et une procédure complexe pour les gestionnaires de scolarité. D'autant plus que, si un·e enseignant·e était amené·e à changer une note, il faudrait refaire tous ces calculs.

Cette erreur s'explique par l'urgence dans laquelle tant la direction du DEMA que celle de l'UFR ont dû œuvrer pour trouver la meilleure solution possible pour les étudiant·e·s. Cependant, Pascale SEMPÉRÉ souligne qu'il faut absolument que, dans pareil cas, les directions de département prennent attache auprès des services de scolarité (Hélène PERREIRA notamment) avant de faire voter en Conseil de département des modifications de MCC. La direction de l'UFR s'excuse de ne pas avoir relevé cette erreur et précise qu'elle sera plus vigilante désormais.

Lorsque le problème a été soulevé par le LEA, il a fallu trouver une solution très rapidement afin que les calculs puissent être lancés, et que les étudiant·e·s sachent s'ils devaient se présenter ou non aux examens de la deuxième session. De ce fait, le sujet a été traité en Bureau d'UFR le 17 juin ; les membres du Bureau ont décidé de modifier le procédé en établissant une VAC à 10/20.

Le Bureau d'UFR a précisé que, si des étudiant·e·s venaient à se plaindre de cette mesure, alors il serait possible de calculer leur moyenne générale (sans les ECTS de l'UE concernée) et de la reporter sur la note de l'option. Frédéric LE BIHAN et Henri LE PRIEULT ont accepté de se charger de cette saisie individuelle le cas échéant.

La direction de l'UFR soumet donc aux membres du Conseil la validation de la décision prise en Bureau d'UFR le 17 juin : une VAC à 10/20, et un calcul individuel (selon les modalités précisées plus haut) dans le cas où les étudiant·e·s se plaindraient.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

3. Demandes de subventions pour manifestations scientifiques : vote ;

La direction de l'UFR a présenté aux membres du Conseil les demandes de subventions pour des manifestations scientifiques qui lui ont été transmises :

JE :

- Retours sur 25 ans de la dévolution au Royaume Uni : comparaisons, interactions et influences mutuelles, DEMA, CAS, 100 euros demandés, le 04/10/2024
- « Snows Americans », DEMA, CAS, 100 euros demandés, le 15/11/2024
- Littératures et éditions LGBTQI+ au Mexique et en France : enjeux et défis, DEHHA, CEIIBA, 100 euros demandés, le 22/11/2024.
- La place des langues dans la recherche franco-britannique en SHS : perspectives croisées, DEMA, CAS, 100 euros demandés, le 20 novembre 2024.

Colloques et congrès :

- PAAS : Pratiques artistiques et approches sensibles en didactique, DTIM, CLLE, 435 euros demandés, du 14 au 16 mai 2025.
- Dictionnaires et cultures francophones dans l'espace numérique, DTIM, CLLE, 435 euros demandés, du 12 au 13 juin 2025
- Hôtels, motels et auberges : lieux de passage de l'hospitalité dans les cultures anglophones, DEMA,

CAS, 435 euros demandés, du 2 au 3 octobre 2025

- Le vin et l'eau, toute une histoire, DEMA, CERTOP / LISST, 400 euros demandés, du 2 au 5 avril 2025.
- Le devenir des mythes dans la production culturelle contemporaine, DEMA, CAS, 200 euros demandés, du 5 au 7 décembre 2024

Puisque la question du budget avait été évoquée lors de précédents conseils – le budget dédié aux manifestations scientifiques ayant été dépassé cette année –, Florence GRIMAL précise que les financements des JE se font sur le budget 2024, et que l'on reste donc sur les principes décidés lors des Conseils précédents : puisque les demandes ont été traitées au fil de l'eau depuis le début de l'année, pour ne pas créer d'iniquité entre les demandes, toutes les demandes peuvent être acceptées. L'UFR complètera le budget en utilisant les reliquats des budgets des départements. Concernant les colloques et congrès, nous devons recevoir les demandes au mois de mai, nous pouvons donc proposer la validation de l'ensemble de ces demandes.

Au sujet des dates limites mentionnées dans le vademecum pour solliciter un financement, Jean-Luc NARDONE indique que le Congrès annuel des italianistes va être organisé à Toulouse, et que la décision a été prise il y a 15 jours uniquement. Il lui aurait donc été impossible de faire la demande de financement à temps. La direction de l'UFR lui répond qu'elle comprend bien la situation, et que la demande sera bien entendu soumise au vote lors du prochain Conseil.

Pascale SEMPÉRÉ invite les membres du Conseil à se prononcer sur la validation de l'ensemble des demandes de subventions listées plus haut.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

4. Ventilation des 100 unités de référentiel pour missions transversales : vote ;

Pascale SEMPÉRÉ présente la proposition de répartition des 100 unités de référentiel pour missions transversales élaborée par le Bureau d'UFR. Elle explique que seul un changement est à signaler par rapport à la répartition de l'année 2022-2023: il concerne les heures attribuées au CLES. Depuis plusieurs années, une subdivision erronée avait été effectuée ; elle n'a été repérée que cette année, grâce à des discussions entre les membres du Bureau. Des échanges avec les responsables de mission CLES ont permis de clarifier la situation : 3h doivent être attribuées à chaque langue dite modime concernée par le CLES (allemand, arabe et italien) pour rémunérer le travail du/de la correspondant·e.

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des membres du Conseil la ventilation des UR proposée par le Bureau (cf tableau ci-dessous) :

REPARTITION 2023-24 DES 100 UR UFR POUR MISSIONS TRANSVERSALES		
missions	référentiel UFR	référentiel Central
Mission "Handicap"		15
Mission "Handicap"		15
Correspondant Formation Continue	7,5	
Correspondante Formation Continue	7,5	

Mission "Sportif de Haut Niveau"	8	
Référent TA UFR - SCUIO-ip	7	
vice Référent TA UFR	1,5	
vice Référent TA UFR	1,5	
Université du temps libre	10	
	43	
Chargé de mission CLES	12	
Chargé de mission CLES	12	
Correspondant CLES Arabe	3	
Correspondant CLES Italien	3	
Correspondant CLES Allemand	3	
Correspondant CLES Espagnol	12	
Correspondant CLES Anglais	12	
	57	
	100	

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

5. Pré-ventilation du budget Pare pour projets 2024-25 : vote ;

Florence GRIMAL présente la première proposition du Bureau : le financement sur le budget 2024 des heures enseignantes des stages de pré-rentrée de l'allemand, du chinois et de l'italien. En effet, 2938 euros n'ont pas encore été consommés sur le budget 2024 et, en finançant ces stages de pré-rentrée, nous parvenons à un total de 2935,36. Il ne resterait donc ainsi que 2,64 euros non consommés sur le budget 2024.

La direction de l'UFR soumet au vote cette proposition.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

Les conseillères et conseillers échangent ensuite sur la date limite de certification des heures SAGHE pour qu'elles soient prises sur le Budget 2024. Alors que la direction de l'UFR propose par précaution de les pré-certifier avant le 25 juin, Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ explique que, selon lui, une fois que le budget PARE est attribué à un département, les heures ne peuvent pas être perdues, et il est donc possible d'attendre septembre pour valider les heures sur le SAGHE 2023-2024.

Les membres du Conseil s'accordent sur le fait que le plus urgent est d'attribuer ces heures au DLE, et que la saisie et la certification pourra se faire dans un second temps.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ demande si l'UFR peut transmettre directement les heures de l'enveloppe PARE globale au DLE, ou faut-il passer par la gestion de projets (en contactant Yvon GALY). Pierre DE CAZALS répond qu'il se renseignera et fera le nécessaire au plus vite.

Florence GRIMAL passe à la présentation des demandes pour l'année 2024-2025 et à l'explication des répartitions proposées dans le tableau « Simulation budget PARE 2024-2025 » qui a été déposé sur Scout à l'attention des conseillères et conseillers.

D'après Yvon GALY, le budget PARE 2025 (dont le chiffre exact sera communiqué en novembre) devrait être inférieur à celui de 2024 ; nous pouvons tabler sur un budget de 48 000 euros environ. Pour que les données de départ de la répartition 2025 soient précises, il faut tenir compte des 2935,36 euros récupérés du budget 2024 et attribués au DLE pour les stages de pré-rentrée, d'où le budget total de 50935,36 euros inscrit dans le tableau pour l'année 2025.

Cette année encore, le montant des demandes dépasse largement le budget alloué. Si, dans un premier temps, la direction de l'UFR avait pensé reprendre les clés de répartition validées pour l'année 2023-2024, plusieurs modifications sont suggérées :

- Ne pas prendre en compte le DEFLE dans la répartition, étant donné que les projets PARE sont dédiés à la réussite en Licence et que, de ce fait, le DEFLE ne peut *a priori* pas bénéficier de ce dispositif.
- Ne pas financer sur le budget PARE les heures d'encadrement du tutorat, ni les réunions pédagogiques (pré-rentrée, informations sur les refus de compensation, etc.). En effet, les demandes des composantes en termes d'encadrement du tutorat sont extrêmement variées (rien, 3h, 9h, 20h...) ; pour que le système soit le plus équitable possible, il semble pertinent de ne pas inclure les heures d'encadrement dans le financement au niveau de l'UFR. Concernant les réunions, ce sont des missions qui sont incluses dans les responsabilités d'année ou d'UE, et peuvent être rémunérées *via* le référentiel.

Le 3ème onglet du tableau « Simulation budget PARE 2024-2025 » propose une répartition du budget en intégrant ces deux principes.

Si le premier point fait consensus, le second suscite de longs débats : comment financer l'encadrement du tutorat ou les réunions de pré-rentrée ? Faut-il accepter que ce ne soit pas financé ?

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ signale qu'il refuse que l'encadrement du tutorat ne soit pas rémunéré. Il ajoute que l'on n'a jamais défini ensemble les critères qui définissent un projet PARE, et que si l'on veut établir des critères, il faut également demander des bilans des projets, car certains départements demandent beaucoup d'heures de tutorat, par exemple. D'autre part, comment définir ce qui relève d'un encadrement du tutorat ou d'heures pédagogiques ? Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ souligne que, pour le projet GRAMSY par exemple (projet commun SDL – LEA), le LEA finance de l'encadrement du tutorat, mais que cet encadrement n'apparaît pas clairement comme tel dans le projet. Régis MISSIRE répond que ce cas est différent car le collègue qui assure cet encadrement crée des ressources pédagogiques, des outils de formation pour les tuteurs-rices. Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ précise que, pour le contenu GRAMSY, les fiches sont constituées depuis 2 ans, et pourtant, chaque année, des heures sont payées pour l'encadrement.

Amélie JOSSELIN-LERAY, quant à elle, souligne que les réunions de pré-rentrée font partie intégrante de l'aide à la réussite des étudiant·e·s de Licence.

Yves CADOT et Henri LE PRIEUT répondent que les réunions de pré-rentrée font partie intégrante des missions des responsables de Licence ou d'année. Ils s'étonnent que l'on puisse faire des demandes de financement PARE pour ce type de missions. Pierre DE CAZALS ajoute que financer ces réunions *via* PARE reviendrait en quelque sorte à faire une double facturation du travail.

Concernant les heures d'encadrement du tutorat, la direction de l'UFR explique que sa volonté est de maintenir une équité au sein de l'UFR, pour les financements décidés au niveau de l'UFR.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ explique que, jusqu'à l'an dernier, on validait les demandes au fil de l'eau, et que l'on a changé le fonctionnement ensuite car il n'y avait plus assez de budget. Le budget a alors été ventilé entre les différents départements en fonction du nombre d'UR alloué à chaque composante. Le LEA, sachant que la répartition se ferait *a priori* selon les mêmes principes cette année et que le budget global serait inférieur, a discuté en interne et a sélectionné les projets pour limiter les demandes à un total d'environ 9000 euros. Cependant, les décisions auraient été différentes si le département avait su qu'il ne pourrait plus financer les réunions de pré-rentrée et l'encadrement du tutorat grâce au budget PARE.

Florence GRIMAL propose, pour remédier à cet écueil, que les départements retravaillent leurs demandes s'ils le souhaitent, en prenant en compte les nouveaux critères (s'ils sont votés) et les transmettent avant le 5 juillet. La répartition du budget PARE pourra en effet être votée lors du Conseil du 8 juillet.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ suggère que le projet PARE finance l'encadrement du tutorat pour toutes les composantes, en établissant un pourcentage d'heures d'encadrement en fonction du nombre d'heures de tutorat. Il lui semble indispensable de rémunérer l'encadrement du tutorat.

Thérèse COURAU répond que, pour elle, la question n'est pas de supprimer la rémunération de l'encadrement du tutorat, mais de la financer sur d'autres budgets que le budget PARE. Le DEHHA le rémunère sur le budget RECAP, par exemple. Le Conseil pourrait s'accorder sur une définition des projets PARE comme une activité supplémentaire aux cours et aux réunions pédagogiques.

Florence GRIMAL soumet au vote des membres du Conseil les deux principes énoncés plus haut, et résumés comme suit :

- Ne pas prendre en compte le DEFLE dans la répartition.
- Ne pas financer sur le budget PARE les heures d'encadrement du tutorat, ni les réunions pédagogiques (pré-rentrée, informations sur les refus de compensation, etc.)

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 2

Blanc : 0

Contre : 1

Pour : 24

6. Campagne d'emplois enseignant·e·s, enseignant·e·s chercheurs·euses et BIATS : présentation des demandes, réflexions sur la stratégie à adopter ;

- **Campagne d'emplois BIATS**

Pierre DE CAZALS expose les demandes que les composantes lui ont fait remonter et souhaitent porter pour cette nouvelle campagne d'emploi.

Les deux premières demandent émanent du CRL. Pierre DE CAZALS présente un bref historique pour expliquer la situation du service :

Le support de poste A de responsable du CRL avait été supprimé pour assurer un recrutement à la MIN. Le support de A nécessaire pour recruter un responsable du CRL avait été alors pris sur le support de responsable

du pôle SAU qui avait glissé. Pour clôturer le processus, il avait été imposé que le support de poste de responsable du pôle SAU soit dépyramidé en B et soit pourvu en interne au titre de la promotion.

Cette année encore, le CRL a accepté qu'un poste de catégorie B soit partagé à 50% avec l'UFR pour la gestion de la cellule CLES. L'agent qui devait assurer cette mission étant en CMO, puis nous ayant informé qu'il préparait son dossier de CLM, cette absence devrait donc être longue et succède déjà à un arrêt maladie déjà très conséquent d'un an il y a moins de 20 mois.

Depuis plusieurs années, indépendamment de problématiques organisationnelles, le CRL souffre d'un manque de personnel avec 1 ou 2 agents absents en permanence (CMO, CLM et CLD), et d'une rotation trop fréquente de contractuels. Cette année, 2 absences longues ont conduit les 8 agents restant à fournir un effort particulièrement conséquent. De plus, la situation a été aggravée par le départ en mutation interne de la gestionnaire administrative et financière ; elle a été remplacée par un personnel contractuel qui est totalement absent, depuis son recrutement, du fait d'arrêts de travail successifs.

Pour toutes ces raisons, le télétravail est suspendu depuis le mois d'octobre 2023, le CRL ouvre en horaires raccourcis et les conditions de travail se sont dégradées.

Afin de pallier ces absences à répétition et ces départs, **la direction du CRL souhaite que le poste de gestionnaire administratif et financier soit ouvert à un concours externe et qu'il soit repyramidé de C en B afin de mettre en cohérence le poste et les missions effectuées (gestion des EDT de 30 agents, suivi financier...)**. Il s'agit de doter comme l'avait proposé la précédente DRH d'un potentiel d'agents de catégorie B suffisant sur les postes clés du CRL.

Le second point concerne le poste de responsable du pôle Service aux usagers. En effet, suite à des fluctuations de personnels très régulières au sein du CRL depuis 2017, les directions de l'UFR et de l'UT2J demandent à un personnel de catégorie B d'assurer l'intérim de la responsabilité du pôle SAU.

Depuis 2019, cet agent assume la responsabilité de fait de ce pôle. A ce poste, il a su faire preuve de sa capacité à gérer une équipe de 2 puis 3 agents et de 20 moniteurs, à coordonner, en lien avec les différents partenaires, un grand nombre d'activités liées aux services proposés aux usagers. Pour mettre en adéquation les missions effectuées et la catégorie du poste, et pour stabiliser la structure du service, **la direction du CRL et de l'UFR demandent que le poste soit repyramidé en ASI**. Pierre DE CAZALS signale que les demandes de repyramidage n'ont normalement pas à apparaître dans la campagne d'emploi BIATS, car il existe des campagnes de repyramidage spécifiques ; cependant, il souhaite l'inscrire dans le tableau des demandes pour effet mémoire.

Enfin, la troisième demande avait été formulée l'an dernier, et nous la reconduisons cette année : le DTIM est le seul département de l'UFR LLCE à s'appuyer uniquement sur du personnel administratif contractuel. De plus, le poste actuel de RA ne repose sur aucun support. Cela avait été relevé lors de la dernière campagne d'emploi, et le VPCA avait affirmé que régulariser la situation serait une priorité. Or un an après, rien n'a été fait. **Le DTIM souhaite donc la rectification de cette anomalie structurelle, et la titularisation du personnel contractuel par l'ouverture d'un concours.**

Joson DE FORAS s'étonne de la deuxième demande liée au CRL. L'an dernier, la demande portée par le CRL pour compenser la perte du poste de catégorie A avait été très différente : il s'était agi de demander la création d'un poste de catégorie B et d'un poste de catégorie C pour limiter les emplois précaires et stabiliser la structure du service. Pourquoi alors demander, cette année, une promotion et non une création de poste ?

Joson DE FORAS rappelle par ailleurs qu'en 2020, le CRL s'est vu proposer, dans un cadre expérimental, un organigramme avec un responsable fonctionnel. Le cadre de cette expérimentation n'a pas été fixé clairement. Un travail de cartographie a été mené pendant un an, et il en a été conclu que le pôle SAU avait un périmètre

trop vague, et qu'il faudrait y réfléchir en se basant sur des missions concrètes. Aucun bilan n'a été fait de cette période d'expérimentation, qui aurait dû mener à l'élaboration d'un projet RH. Dans ce contexte, il semble difficile d'entendre qu'une nouvelle demande, totalement différente, soit présentée lors de la campagne d'emploi sans qu'aucune concertation n'ait été menée avec l'ensemble de l'équipe. Joson DE FORAS indique qu'il a demandé des informations plusieurs fois par mail, au sujet de l'issue de cette expérimentation, mais en vain.

Pierre DE CAZALS répond que l'an dernier, deux demandes de création avaient en effet été portées par le CRL pour tenter de résorber l'emploi précaire, mais que cette année la demande n'a pas été reconduite cette année car l'équipe ne l'a pas fait remonter.

Il indique que, puisque les décisions liées à la campagne d'emploi seront votées lors du Conseil du 8 juillet, il est possible de rediscuter ces demandes entre temps, de les retravailler.

Pascale SEMPÉRÉ ajoute que depuis la disparition du poste de catégorie A, la situation est très complexe. Elle souhaite organiser une réunion, avant le 8 juillet, entre l'ensemble des agents du CRL et la direction de l'UFR afin de tout remettre à plat, d'avancer en transparence et de trouver une solution qui convienne à tous.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ demande plusieurs précisions sur les trois demandes proposées par Pierre DE CAZALS pour la campagne d'emploi BIATS, pour avoir tous les éléments nécessaires pour voter lors du Conseil du 8 juillet. Pierre DE CAZALS répond à ses interrogations

- Le poste de gestion administrative et financière du CRL n'est assis sur aucun support.
- La deuxième demande consiste en un repyramidage, pas en une création.
- Concernant le DTIM, il s'agit bien d'une demande de création.

- **Campagne d'emplois E et EC**

Pascale SEMPÉRÉ explique que les trois dernières réunions de Bureau ont donné cours à des discussions nourries, sans que les directions de département n'arrivent à se mettre d'accord sur une position unique. Les échanges en Conseil seront donc totalement ouverts.

Elle ajoute que deux options se présentent à nous :

- soit l'on accepte ce que nous incite à faire le VP CA, en tentant d'arbitrer certaines demandes entre nous, en fonction des données qui nous ont été envoyées et de la lecture – plus fine – que l'on peut en faire au niveau de notre UFR (certaines situations particulières ne sont pas lisibles sur les données fournies par Florent HAUTEFEUILLE, mais peuvent être entendues et comprises au sein de l'UFR). Cette stratégie n'exclut pas de porter des demandes en dehors des arbitrages opérés au sein de l'UFR.
- soit l'on décide de ne pas statuer en interne, et l'on fait remonter, comme à l'accoutumée, toutes les demandes de maintien, et, pour les demandes de création, on fait un choix : porter 3 ou 4 demandes comme l'an dernier, ou retourner à la situation *ante*, c'est-à-dire une liste de 12 ou 13 demandes.

Pascale SEMPÉRÉ donne la parole à Blandine PENNEC, qui souhaite lire aux membres du Conseil une proposition de motion rédigée par les 4 conseillères et conseillers du DEMA. Le texte est le suivant :

Les membres du Conseil de l'UFR LLCE souhaitent exprimer leur vive inquiétude et leur opposition à la nouvelle procédure en vigueur dans le cadre de la campagne d'emplois. Le motif de ce désaccord tient au nouveau traitement des demandes de renouvellement de postes, et aux modalités selon lesquelles ce traitement est désormais susceptible d'être corrélé – par voie de transfert - aux créations de postes, de façon interne aux UFR. Plus précisément, le fait qu'une création de poste puisse être le résultat du non-maintien d'un autre au sein d'une même UFR nous semble particulièrement alarmant. En effet, ce nouveau système, qui implique des arbitrages effectués au niveau de l'UFR, revient à mettre en concurrence directe les départements au sein même

de l'UFR, alors qu'une unité de fonctionnement est requise pour mener à bien d'autres tâches. De plus, déposséder certains départements de l'UFR LLCE afin de mieux munir les autres nous paraît faussement équitable, sachant que le maintien des postes est une nécessité.

Nous réclamons un retour à la procédure antérieure, impliquant des arbitrages à l'échelle de l'établissement et non des UFR, faute de quoi des relations délétères seraient susceptibles de s'installer entre départements d'une même UFR.

Florence GRIMAL explique que les craintes mises en avant par les conseillères et conseillers du DEMA sont tout à fait entendables et font écho aux arguments défendus en Bureau par plusieurs directions de département. Cependant, afin de rendre compte des discussions qui se sont tenues en Bureau, elle présente aux membres du Conseil les arguments qui ont été donnés pour défendre, au contraire, l'intérêt de discuter en interne pour, éventuellement, arriver à des arbitrages au sein de l'UFR. Le fait d'arbitrer au sein de l'UFR peut être vu comme une marque de solidarité entre les départements et pourrait se faire en bonne intelligence, avec une vision pluriannuelle. Par ailleurs, et s'il est certain que toutes les composantes sont sous-dotées, un principe de réalité s'impose : notre UFR est bien mieux dotée que le reste de l'Université, et certains de nos départements sont parmi les plus dotés de l'Université, donc il est fort probable que, accord en interne ou pas, des maintiens ne soient pas accordés. Une vision pragmatique conduirait donc à acter ce principe et à mener une politique d'UFR pour que ces postes soient transférés vers nos composantes les moins bien dotées.

Blandine PENNEC ajoute que, du temps d'Emmanuel EVENO, les UFR disposaient de données précises sur les départements d'autres composantes, ce qui n'est plus le cas actuellement. Il y avait une prise en compte minutieuse des situations particulières de tous les départements, et une réflexion trans-UFR. Une action transversale et claire était menée. L'inquiétude vient du fait que l'on a l'impression que le VP CA se déleste de ses responsabilités, et que tout n'est plus aussi transparent.

Pascale SEMPÉRÉ répond qu'elle entend l'argument, mais que les données fournies par le VP CA donnent beaucoup de chiffres sur l'ensemble de l'Université, et que les graphiques mettent en évidence les disparités entre tous les départements et UFR.

Blandine PENNEC explique que ce qui lui semble dangereux est la mise en place d'une concurrence interne qui deviendrait systématique.

Pascale SEMPÉRÉ souligne que, d'emblée, lorsque cette nouvelle façon de procéder a été présentée, cette crainte est apparue. Mais auparavant, il y avait une certaine hypocrisie – ou subtilité symbolique : on ne transférait pas les postes directement entre départements d'une même UFR, mais il y avait transfert croisé d'une UFR à une autre pour limiter les ressentiments intestins.

Florence GRIMAL ajoute que ce fonctionnement n'a pas vocation à imposer aux UFR de proposer des transferts de postes au sein même de l'UFR, mais que de telles propositions dans notre UFR pourraient nous éviter de voir « nos » supports partir vers d'autres composantes : nous avons en effet des départements très sur-dotés par rapport au reste de l'Université. Nous n'aurions certainement pas la même démarche si nous étions dans ou sous la moyenne de l'Université.

Pascale SEMPÉRÉ revient sur le passage lié à la « bonne gestion » de la motion, en expliquant que le fait qu'une composante soit bien dotée n'est pas forcément synonyme de bonne gestion : un département peut avoir hérité d'une dotation antérieure, à une période où il y avait bien plus d'étudiant·e·s inscrit·e·s, par exemple.

Blandine PENNEC insiste sur le fait qu'une répartition équitable des postes ne peut être menée qu'au niveau de l'établissement.

Cyrille GRANGET remercie les collègues d'anglais pour le texte, tout en signalant que la concurrence entre composantes est inévitable en période d'austérité budgétaire, et que la campagne d'emploi se fait à moyens constants. Elle pense que la motion ne sera utile que si toutes les UFR s'engagent dans la démarche, et propose donc que l'on soumette la motion aux autres UFR.

Pascale SEMPÉRÉ précise que les UFR LPMASC et Histoire semblent avoir une vision similaire à celle des conseillères et conseillers du DEMA, et ne pas vouloir trop arbitrer en interne.

Blandine PENNEC répond que c'est la méthodologie qui lui semble délétère, car si tout le monde souhaite une amélioration pour les départements les moins dotés, personne ne souhaite participer à l'organisation de la pénurie.

Jean-Luc NARDONE rejoint Cyrille GRANGET en affirmant que la motion n'a de valeur que si elle est portée par toutes les UFR. Il entend les arguments du texte, mais propose un autre point de vue : l'Université nous demande ce que nous voulons faire de nos postes. Si nous ne jouons pas le jeu, le message envoyé à la Présidence est « faites-en ce que vous voulez », avec le risque que les postes partent ailleurs. L'an dernier, le cas d'un transfert en interne s'est posé entre la section d'allemand, sur-dotée, et celle d'arabe, qui était largement sous-dotée. Il en va de la responsabilité des collègues d'accepter l'idée qu'ils sont peut-être sur-dotés par rapport aux autres, et qu'un accord commun peut être trouvé pour servir les composantes moins dotées. Il ajoute que, depuis l'autonomie, nous sommes sous-dotés structurellement. La revendication est donc à porter plus haut. Par ailleurs, il comprend ce que Blandine PENNEC entend lorsqu'elle parle de « bonne gestion » : faut-il perdre des postes parce qu'une composante tourne bien ? Cependant, il lui semble possible d'appliquer un principe de solidarité au niveau de l'UFR en organisant des transferts en interne.

D'après Jean-Luc NARDONE, il est possible de porter la motion pour transmettre notre sentiment général et nos craintes tout en travaillant, en même temps, en interne. Il pense que nous devons éviter de tomber dans le piège de nous disputer entre nous et de perdre, de fait, les postes.

Henri LE PRIEULT insiste sur le fait que c'est un changement de perspective qui est opéré, et qu'il nous revient d'opérer entre nous des choix qui relèvent des compétences de la Présidence. Il précise que l'anglais a arrêté le niveau A1 en LANSAD il y a quelques années, pour diminuer les effectifs et que la charge d'enseignement soit viable humainement. L'un des postes vacants en 2024 est celui d'une collègue qui faisait du LANSAD et a obtenu un poste de PR. Henri LE PRIEULT souhaite donc demander le maintien du poste de MCF pour remplacer cette collègue. Un autre poste vacant est celui d'une collègue qui s'occupait du DAEU. Si on ne renouvèle pas ce poste, c'est la question de l'engagement social du département qui se pose. Donc, où que soit prise la décision, quel que soit le poste qui est supprimé, cela pose des difficultés.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ précise qu'il s'exprime en tant que conseiller et non en tant que directeur du LEA. Il exprime son désaccord avec la motion, même s'il comprend que maintenir les décisions au niveau de la Présidence présenterait des avantages en termes de gestion, que cela éviterait les conflits. Il rejoint Jean-Luc NARDONE dans le sens où refuser d'arbitrer en interne reviendrait pour lui à se défausser. Puisque nous savons tous que qu'aucune création réelle n'est possible, ne pas arbitrer en interne signifie se déresponsabiliser : chaque fois que nous portons une demande de création, nous savons que si nous obtenons un poste, ce sera aux dépens d'une autre composante. Ne serait-il pas envisageable que nous nous mettions d'accord, en étudiant les chiffres et les données que nous avons à disposition, sans entrer en conflit ? Nous savons que, de toute manière, au vu des chiffres, nous perdrons au moins un poste, donc pourquoi ne pourrions-nous pas décider ensemble de ce que nous souhaitons faire de ces postes ?

Antonella CAPRA rappelle que DLE est une macro association de 7 sections qui sont des mini départements. Il s'agit, de fait, d'un micro UFR. Laisser la responsabilité totale au Central de décider de notre situation n'est pas une bonne chose, mais débattre durant des heures pour choisir qui doit se sacrifier n'est pas une solution. Elle explique que chaque section s'est développée, a des besoins criants. Bien qu'elle comprenne les arguments d'Henri LE PRIEULT quant au DAEU, elle souligne que lorsqu'une section du DLE perd un poste, c'est souvent toute la formation qui est mise en péril. C'est donc toujours un crève-cœur de prendre la décision de ne pas maintenir un poste pour le transférer à une autre composante, même en sachant qu'une section est mieux dotée qu'une autre. Cela a été le cas l'an dernier pour le transfert du poste de l'allemand vers l'arabe. Pour répondre à une question de Jaime HERNANDEZ, Antonella CAPRA précise qu'il n'y a pas eu d'arbitrage interne au DLE. Quand l'UFR a proposé une stratégie consistant à proposer une liste de demandes, les conseillers du DLE l'ont fait, sans classement et sans pourparlers cachés. Une proposition de transfert leur a ensuite été faite par le Central, laquelle a été acceptée à contre-cœur, mais par pragmatisme.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ signale que l'on a des données plus précises que le nuage de points. Ces données montrent que l'UFR la mieux lotie de toute l'Université est la nôtre, et que les départements les mieux dotés sont des départements de notre UFR. D'après lui, la présidence ne va pas entrer dans le détail : elle se basera sur les chiffres généraux fournis par le VP CA et transférera des postes. Il pense que c'est en opérant des transferts au sein de l'UFR que l'on évitera que des postes soient attribués à d'autres UFR. Il cite en exemple la demande de création pour le catalan : elle est soutenue par trois départements de notre UFR et par LPMASC. Cette demande n'est pas visible à l'échelle de l'Université (d'autant plus que le catalan n'apparaît pas comme une section à part dans les données du VP CA, malgré les demandes de l'UFR). Au sein de l'UFR, nous sommes en revanche conscient·e·s de la situation. Il explique qu'au cours des débats au sein du Bureau, d'autres spécificités invisibles au niveau de l'Université ont été mises en avant, notamment celle du DEHHA, dont les titulaires assurent un nombre très conséquent d'heures à l'IPEAT. Ainsi, certains arguments ne sont pas toujours entendables à l'échelle de l'université, mais peuvent nous permettre d'arbitrer en interne sans pour autant que des conflits soient créés.

Thérèse COURAU prend la parole en précisant qu'elle n'est pas conseillère et qu'elle s'exprime en tant que directrice du DEHHA. Elle synthétise les interventions antérieures en expliquant que nous percevons tous clairement les avantages théoriques et les conséquences potentiellement néfastes au niveau de l'UFR. Elle pense qu'il faudrait éviter de décider en amont si nous souhaitons accepter ce fonctionnement ou non. Nous pourrions entendre les demandes de l'ensemble des composantes, lancer des discussions et voir si ces échanges débouchent sur un consensus, auquel cas nous pourrions saisir l'opportunité que peut représenter ce nouveau dispositif, ou si cela entraîne des conflits trop forts, auquel cas nous pourrions fonctionner comme à l'accoutumée.

Blandine PENNEC explique que c'est le systématisme qui lui paraît dangereux et étouffant. Elle n'est cependant pas contre des accords ponctuels.

Florence GRIMAL répond que le VP CA n'impose rien et ne demande pas que ce soit systématique. Blandine PENNEC craint que, si l'on accepte ce fonctionnement une fois, cela ne le devienne.

Amélie JOSSELIN-LERAY s'interroge sur ce que l'UFR doit faire remonter au VP CA : faut-il classer les créations et les maintiens ? Faut-il supprimer certains maintiens de la liste ?

Pascale SEMPÉRÉ répond que, dans un contexte de pénurie, les demandes de maintien ne doivent plus être automatiques. Comme cela a été dit auparavant, arbitrer en interne n'exclut pas de porter d'autres demandes en plus. Il est possible de demander tous les maintiens et de faire remonter des demandes de création malgré tout.

Elle signale qu'analyser les demandes en interne permet de mener une réflexion plus fine, plus proche de nos réalités qu'au niveau de l'établissement.

Jean-Luc NARDONNE affirme que, pour lui, par principe, tout poste doit être maintenu. L'université française étant sous-dotée, le maintien ne devrait jamais être questionné. Il rappelle que nos étudiant·e·s sont parmi les plus pauvres de France, et que nos formations sont essentielles car, si nos étudiant·e·s ne font pas leurs études chez nous, iels ne les feront nulle part. Il s'interroge sur la politique de l'Université, sur sa volonté de prendre des décisions clés. Par exemple, veut-elle maintenir la formation de catalan dans une université du Sud-Ouest ? Des cours d'anglais pour des personnes qui n'en n'ont jamais fait ? Selon lui, nous pouvons indiquer à la Présidence nos priorités : souhaite-t-on mettre en avant le catalan ? le DAEU d'anglais ? Mais ensuite, c'est à l'Université de décider, nous n'avons pas à faire la politique de l'établissement.

Daniel HUBER indique qu'il entend tous les arguments, tant ceux de Jean-Luc NARDONNE que ceux de Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ. Il précise, en tant qu'ancien directeur du DEMA, que les demandes de maintien n'ont jamais été satisfaites automatiquement. Il a toujours existé une crainte de perdre les postes dont on demandait le maintien. Cependant, il pense que, désormais, l'Université n'assume plus les refus de maintien, et cela lui semble inquiétant. Il ajoute que le dernier poste qui a été obtenu par le DEMA a été transféré de l'INSPE, et que c'était donc l'aboutissement d'une réflexion globale à l'échelle de l'Université. Le DEMA n'a pas fait de demandes de création : c'est un signe de solidarité de sa part, car il sait qu'il peut fonctionner avec les seuls maintiens de postes.

Florence GRIMAL répond que, selon elle, l'Université ne se défait pas : la Présidence assumera ses choix et transférera les postes ; seulement, si l'on n'arbitre pas en interne, on s'expose à ce que les postes soient donnés à d'autres UFR.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ souscrit aux propos de Jean-Luc NARDONNE. Il regrette que l'UFR ne se positionne pas sur la politique des langues de l'Université. Il serait dommage que le Conseil ne se prononce pas sur l'importance du catalan ou d'autres langues. Par ailleurs, il entend bien le besoin de renouveler tous les postes, mais, pour lui, il relève du cynisme de demander des créations si on tient ce discours-là. Ou il faudrait spécifier, lorsque l'on porte une demande de création, que l'on souhaite que le poste soit une vraie création, et non un transfert depuis une autre composante. Ce serait un vœu pieux. Il invite le Conseil à avoir une vision pluriannuelle. Par exemple, l'UFR pourrait entendre que le DEMA défende des besoins spécifiques cette année, et s'engage à céder un poste l'année prochaine.

À l'issue de ces échanges, Pascale SEMPÉRÉ propose que les composantes exposent leurs demandes, et que la stratégie à adopter au sein de l'UFR soit votée lors du Conseil du 8 juillet. Entre temps, la direction de l'UFR s'engage à prendre l'attache des autres UFR.

Marc GRUAS s'interroge sur l'intérêt de la réunion du 12 juillet. Quel est son périmètre ? Ne sera-t-elle pas redondante avec les réunions du Conseil ?

Pascale SEMPÉRÉ répond que les directions des départements et des laboratoires de recherche sont conviées à la réunion du 12 juillet, et que cette réunion est essentiellement protocolaire, en témoigne sa date : même si les questions n'en sont évidemment pas exclues, elle n'est pas conçue pour être essentiellement un moment de débats et encore moins un espace de décision. Il s'agira principalement d'exposer nos demandes, comme à l'accoutumée.

Les départements présentent ensuite tour à tour leurs demandes de maintiens et de créations, en synthétisant les argumentaires qui ont été déposés sur Scout à l'attention des membres du Conseil.

Enfin, Thérèse COURAU a demandé à ce que les laboratoires de recherche soient indiqués dans le tableau récapitulatif qui a été déposé sur Scout, pour que les transferts d'un laboratoire à un autre soient visibles.

7. Points divers

Les débats antérieurs ayant été relativement longs, la direction de l'UFR a remis à une réunion ultérieure les trois points divers qu'elle pensait aborder : la réforme du recrutement des enseignants, la création d'un foyer au rez-de-chaussée de l'UFR, et la modification de la disposition des stands de l'UFR à Infosup.

8. Questions diverses

/

CR rédigé par Florence Grimal.